

la législation actuelle en matière de protection de l'environnement comporte d'énormes lacunes, notamment :

- il n'y a aucune obligation de surveiller l'état de l'environnement d'année en année.
- les mécanismes d'intervention et de surveillance sont mal définis; par conséquent, bien que certains règlements et certaines normes soient sévères, les organismes gouvernementaux ne vérifient pas si ces règlements et normes sont respectés.
- en ce qui concerne le pouvoir du président de suspendre les activités qui entraînent la pollution de l'environnement, il n'existe aucun mécanisme juridique qui permettrait aux citoyens de l'obliger à utiliser ce pouvoir.

I.4.- PERCEPTION DU PROBLÈME PAR LE MILIEU UNIVERSITAIRE

Lors de colloques et de séminaires spécialisés, les participants ont discuté de propositions et en sont venus à la conclusion qu'il faudrait mettre sur pied un programme environnemental de portée nationale, qui jetterait les bases de principaux écosystèmes du pays et définirait les aspects fondamentaux du fonctionnement de chacun. Ce programme fournirait les critères de base permettant les comparaisons futures et servirait de modèle dans le cadre du processus de prise de décisions dans le domaine des lois environnementales et des normes de qualité. De l'avis général (milieu universitaire, monde des affaires, gouvernement et public), il faut modifier les lignes directrices actuelles de façon à tenir compte de la réalité chilienne sur le plan national, régional et local. En effet, bon nombre des normes actuelles sont basées sur celles de l'EPA et pourraient ne pas être pertinentes dans certaines situations locales.